



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Valorisation des statistiques  
et observatoires**

**La construction neuve  
en Bretagne  
à fin janvier 2021**

**Février 2021  
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance  
Prospective et Évaluation**



# Les résultats à fin janvier 2021

## Diminution des mises en chantier et autorisations de logements

**Ce sont plus de 6 600 logements qui sont mis en chantier en Bretagne au cours des 3 derniers mois\*, en diminution de - 2,7 % par rapport à la même période en 2020 \*\*.** Cette baisse, par rapport à l'année dernière, concerne les logements collectifs et en résidence (- 3,5 %) et les nouvelles constructions de logements individuels (- 1,8 %). Les mises en chantier de logements baissent de - 13,1 % en France par rapport à la même période en 2020.

**Dans le même temps, les autorisations de logements fléchissent de - 1,4 % en Bretagne.** Les nouveaux permis pour la construction de logements individuels augmentent de + 3,2 %, et ceux concernant des logements collectifs et en résidence diminuent de - 7,4 %.

**De février 2020 à janvier 2021, les mises en chantier de logements diminuent de - 0,8 % en Bretagne et de - 11,3 % en France, par rapport aux douze mois précédents.** Dans le même temps, les autorisations de logements baissent de - 4,2 % par rapport aux douze mois précédents, et de - 16,3 % en France.

*\* novembre 2020 à janvier 2021*

*\*\* (novembre 2020 à janvier 2021) par rapport à (novembre 2019 à janvier 2020)*

# Les mises en chantier de logements

## Les mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2020 à fin janvier 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	470	103	573	202	775
Finistère	681	84	765	481	1 246
Ille-et-Vilaine	742	134	876	1 746	2 622
Morbihan	768	208	976	1 037	2 013
<b>Bretagne</b>	<b>2 661</b>	<b>529</b>	<b>3 190</b>	<b>3 466</b>	<b>6 656</b>
France	27 001	9 479	36 480	64 229	100 709

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 3,3	- 1,0	+ 2,5	- 3,3	+ 0,9
Finistère	- 0,6	- 26,3	- 4,3	- 51,6	- 30,5
Ille-et-Vilaine	- 6,3	- 16,2	- 8,0	- 13,6	- 11,8
Morbihan	- 4,2	+ 51,8	+ 3,9	+ 181,8	+ 54,0
<b>Bretagne</b>	<b>- 2,7</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>- 1,8</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 2,7</b>
France	- 5,6	- 12,5	- 7,5	- 16,0	- 13,1

\* novembre 2020 à janvier 2021 / novembre 2019 à janvier 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2021

## Les mises en chantier sur 12 mois

De février 2020 à fin janvier 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 775	324	2 099	554	2 653
Finistère	2 705	340	3 045	1 534	4 579
Ille-et-Vilaine	2 894	462	3 356	5 158	8 514
Morbihan	3 138	500	3 638	2 559	6 197
<b>Bretagne</b>	<b>10 512</b>	<b>1 626</b>	<b>12 138</b>	<b>9 805</b>	<b>21 943</b>
France	107 016	34 346	141 362	203 571	344 933

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 4,4	- 16,3	- 6,4	- 9,9	- 7,2
Finistère	- 2,1	- 21,7	- 4,8	- 22,1	- 11,3
Ille-et-Vilaine	- 8,2	- 26,3	- 11,2	- 5,8	- 8,0
Morbihan	- 2,6	+ 15,5	- 0,4	+ 116,3	+ 28,1
<b>Bretagne</b>	<b>- 4,4</b>	<b>- 13,6</b>	<b>- 5,7</b>	<b>+ 6,1</b>	<b>- 0,8</b>
France	- 11,2	- 12,6	- 11,6	- 11,1	- 11,3

\* février 2020 à janvier 2021 / février 2019 à janvier 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2021

# Les autorisations de logements

## Les autorisations sur 3 mois

De novembre 2020 à fin janvier 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	670	87	757	115	872
Finistère	955	205	1 160	592	1 752
Ille-et-Vilaine	905	147	1 052	1 726	2 778
Morbihan	1 063	117	1 180	381	1 561
<b>Bretagne</b>	<b>3 593</b>	<b>556</b>	<b>4 149</b>	<b>2 814</b>	<b>6 963</b>
France	36 134	10 893	47 027	56 413	103 440

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 16,7	- 59,3	- 3,9	- 62,0	- 20,1
Finistère	+ 5,4	+ 141,2	+ 17,1	+ 67,2	+ 30,3
Ille-et-Vilaine	- 7,3	- 47,7	- 16,3	- 4,0	- 9,0
Morbihan	+ 26,2	- 17,0	+ 20,0	- 35,0	- 0,5
<b>Bretagne</b>	<b>+ 8,9</b>	<b>- 22,9</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>- 7,4</b>	<b>- 1,4</b>
France	+ 2,8	- 14,4	- 1,8	- 14,3	- 9,0

\* novembre 2020 à janvier 2021 / novembre 2019 à janvier 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2021

## Les autorisations sur 12 mois

De février 2020 à fin janvier 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 103	421	2 524	924	3 448
Finistère	3 053	484	3 537	2 208	5 745
Ille-et-Vilaine	3 171	541	3 712	5 349	9 061
Morbihan	3 470	622	4 092	2 532	6 624
<b>Bretagne</b>	<b>11 797</b>	<b>2 068</b>	<b>13 865</b>	<b>11 013</b>	<b>24 878</b>
France	121 902	40 626	162 528	215 073	377 601

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 0,5	- 19,2	- 4,2	+ 36,9	+ 4,2
Finistère	- 6,4	+ 11,8	- 4,3	+ 16,0	+ 2,6
Ille-et-Vilaine	- 9,7	- 25,6	- 12,4	- 24,3	- 19,8
Morbihan	- 2,2	+ 7,2	- 0,9	+ 54,9	+ 14,9
<b>Bretagne</b>	<b>- 5,1</b>	<b>- 8,5</b>	<b>- 5,7</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 4,2</b>
France	- 10,1	- 16,5	- 11,8	- 19,4	- 16,3

\* février 2020 à janvier 2021 / février 2019 à janvier 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2021

# Les autorisations de locaux d'activité

## Les surfaces autorisées mensuelles

Janvier 2021

Surface (en m <sup>2</sup> )	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	160	4 089	6 816	1 501	1 146	17 422	6 409	6 896	44 439
Finistère	123	2 560	2 086	1 689	8 666	26 015	7 492	2 522	51 153
Ille-et-Vilaine	146	8 500	6 279	9 133	419	18 341	6 514	5 616	54 948
Morbihan	9 841	1 577	232	1 653	464	15 964	6 299	1 434	37 464
<b>Bretagne</b>	<b>10 270</b>	<b>16 726</b>	<b>15 413</b>	<b>13 976</b>	<b>10 695</b>	<b>77 742</b>	<b>26 714</b>	<b>16 468</b>	<b>188 004</b>

## Les surfaces autorisées sur 12 mois

De février 2020 à fin janvier 2021

Surface (en m <sup>2</sup> )	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	8 565	33 515	45 990	31 087	28 069	221 870	98 098	56 461	523 655
Finistère	31 381	59 442	40 978	25 206	46 187	428 766	78 313	50 309	760 582
Ille-et-Vilaine	7 495	137 048	70 986	41 689	45 212	176 142	101 124	111 444	691 140
Morbihan	20 127	33 606	45 386	30 049	60 373	175 409	68 363	50 399	483 712
<b>Bretagne</b>	<b>67 568</b>	<b>263 611</b>	<b>203 340</b>	<b>128 031</b>	<b>179 841</b>	<b>1 002 187</b>	<b>345 898</b>	<b>268 613</b>	<b>2 459 089</b>

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 40,0	- 7,7	+ 53,0	- 5,6	- 47,9	- 24,1	+ 94,9	- 6,0	- 8,2
Finistère	+ 229,5	- 11,1	- 13,5	- 32,0	- 56,8	+ 16,7	+ 0,9	- 35,8	- 3,8
Ille-et-Vilaine	+ 5,1	- 22,1	- 9,2	- 36,1	- 60,0	- 16,5	- 11,5	- 20,5	- 23,6
Morbihan	+ 111,4	- 11,3	+ 1,2	+ 1,1	+ 187,1	- 0,4	- 51,9	- 40,5	- 11,4
<b>Bretagne</b>	<b>+ 67,1</b>	<b>- 16,8</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>- 22,4</b>	<b>- 39,0</b>	<b>- 4,3</b>	<b>- 10,0</b>	<b>- 26,1</b>	<b>- 12,5</b>

\* février 2020 à janvier 2021 / février 2019 à janvier 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2

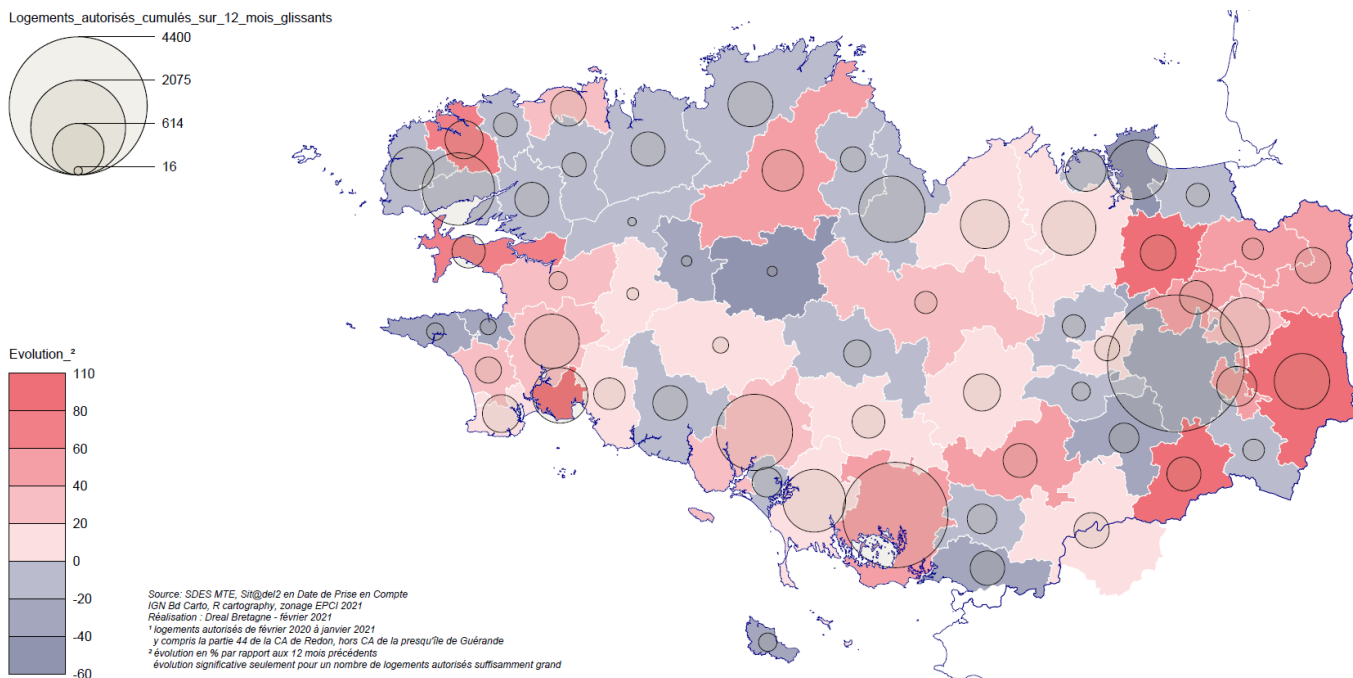


# Données complémentaires

## Logements

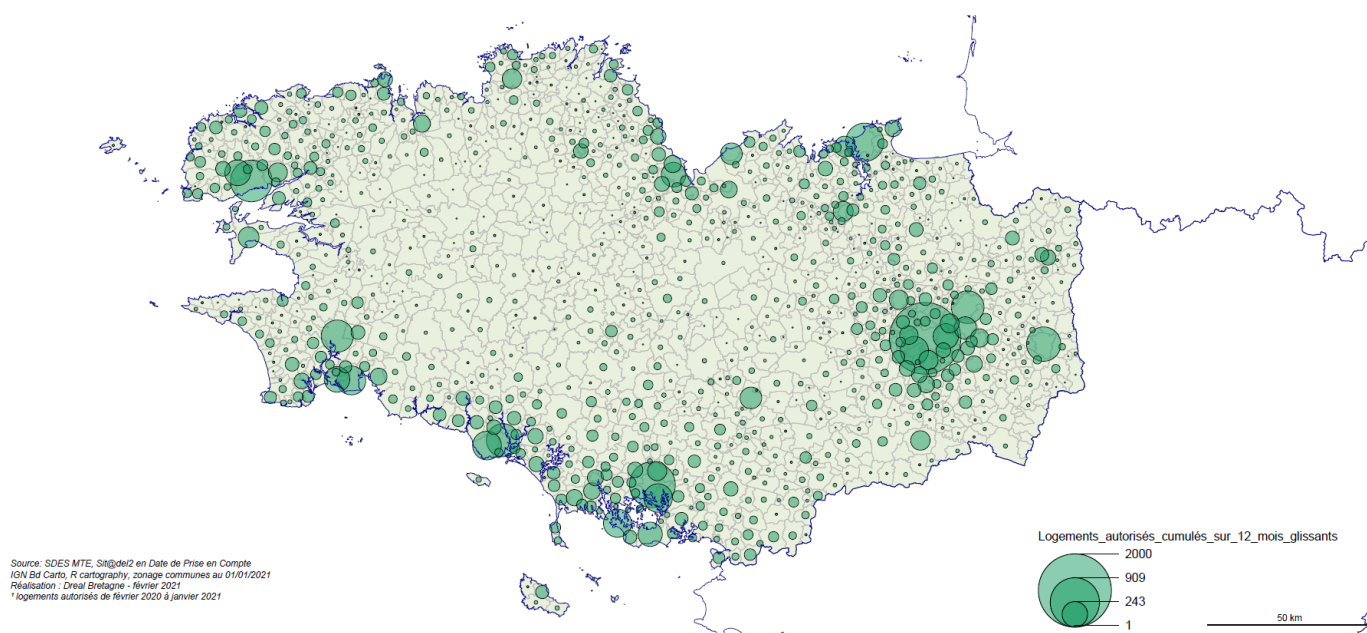
### Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole et des évolutions territoriales contrastées



### Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

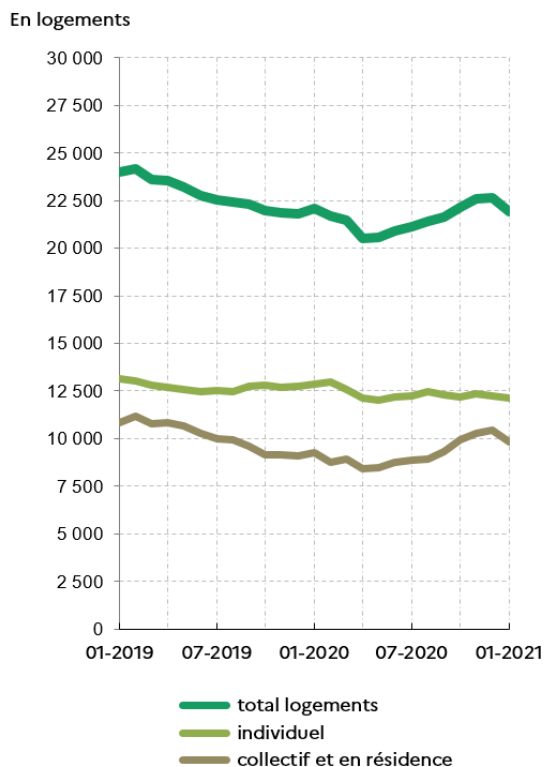
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



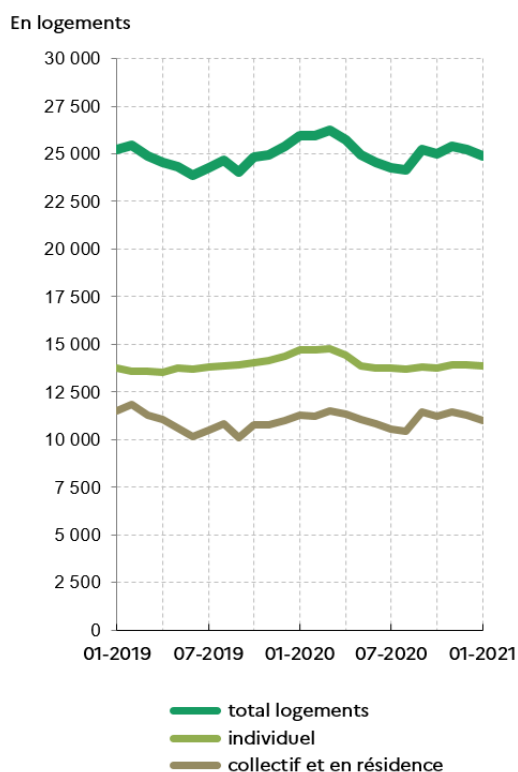
## Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

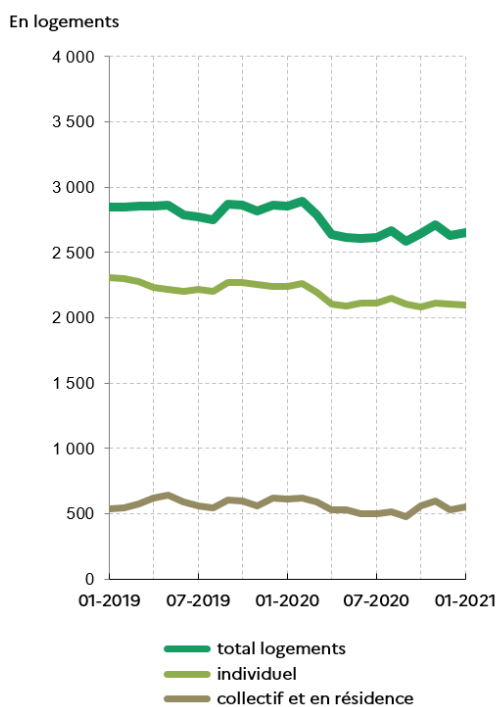


Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

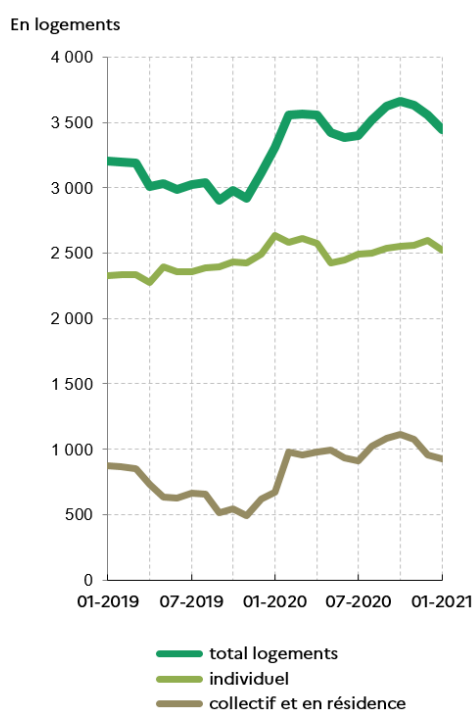


Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

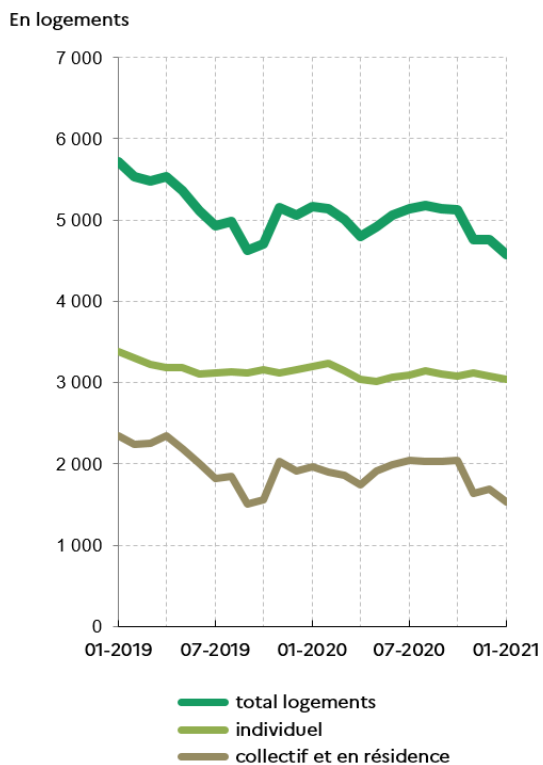


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

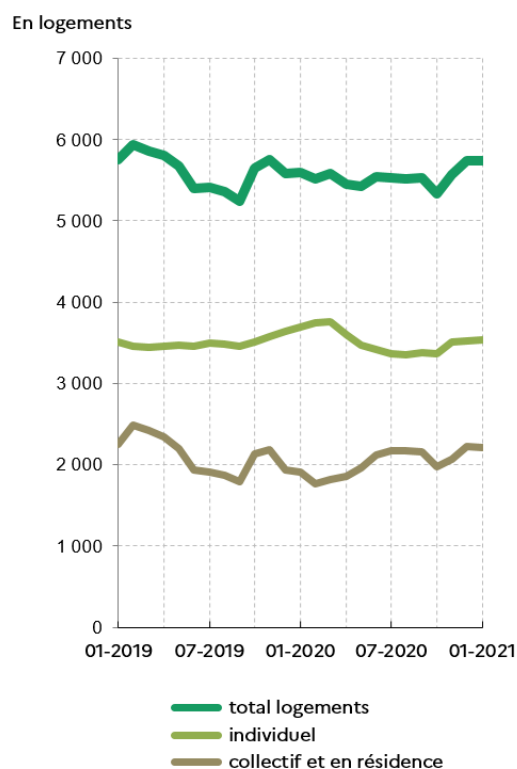


Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

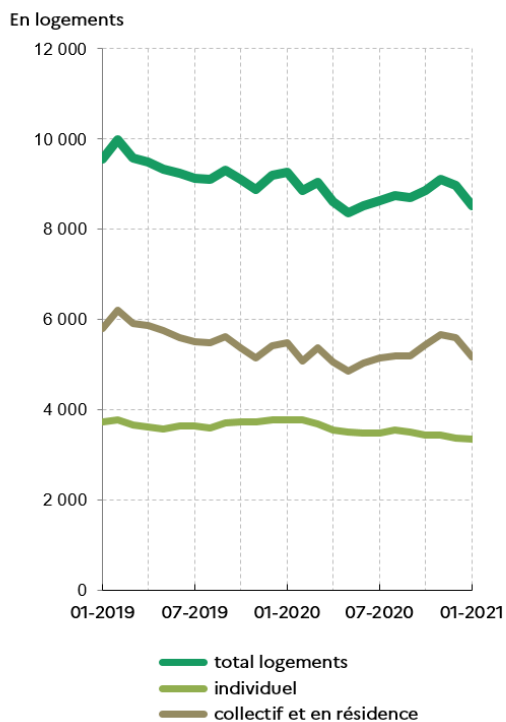


Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)

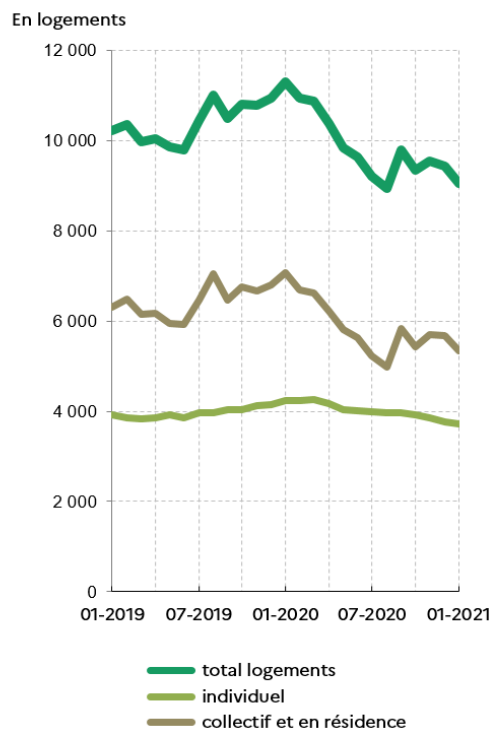


En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)



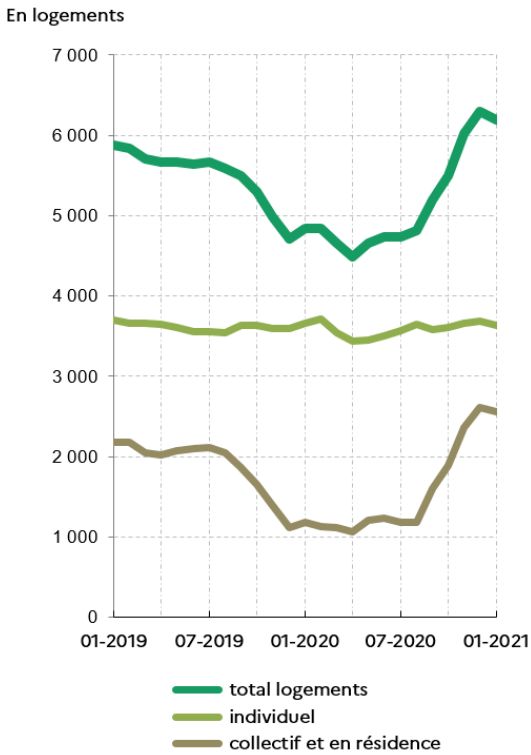
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans  
(cumulés sur 12 mois glissants)



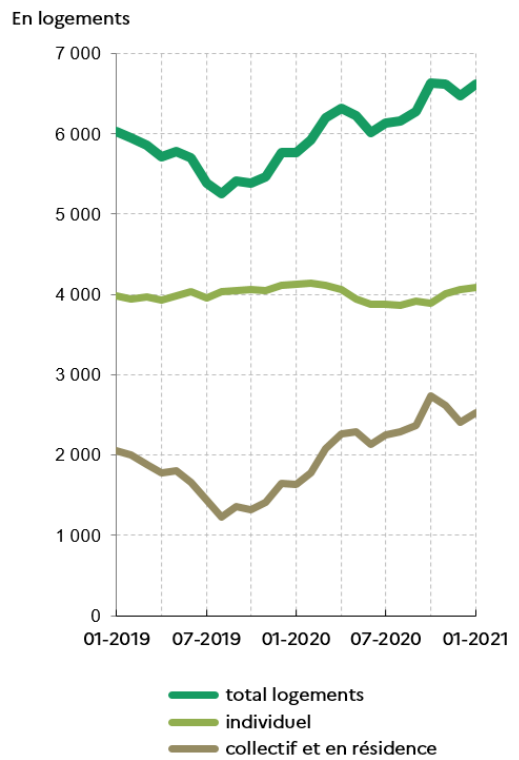


Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



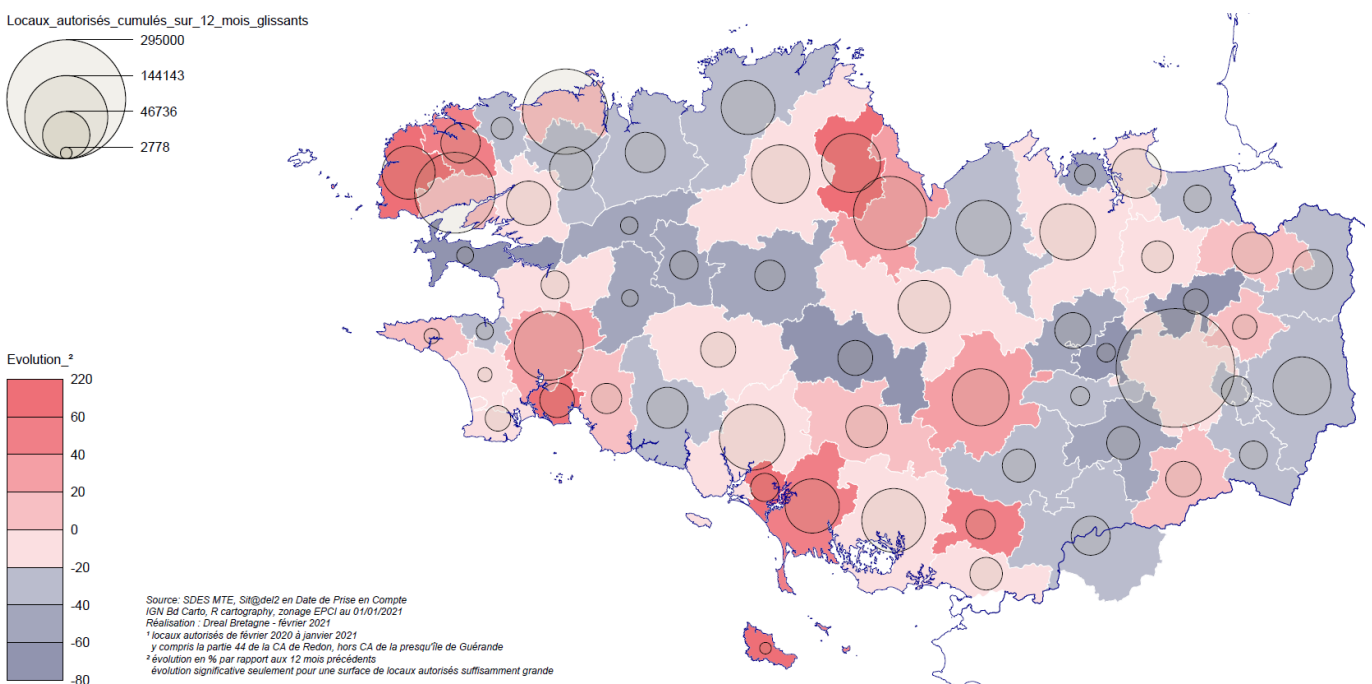
Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



## Locaux

### Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Des évolutions négatives dans de nombreux EPCI



# Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

## Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

## La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

## Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

**Les séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

**Les séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

## Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

## L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

**Les logements en résidence** sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

**Les logements ordinaires** sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logement individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
  - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
  - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

## Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique  
10 rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 Rennes Cedex  
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez  
Rédaction : Pascal Bocherel  
Mise en page : Pascal Bocherel

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*